

du Traité de Ryswyck & de celui d'Utrecht, on trouvera que ces Royaumes sont à présent infiniment plus en sûreté. A la Paix de Ryswick, le Roi Jacques étoit en vie; il avoit une Armée d'Irlandois à sa solde en France; plusieurs de ses Officiers & Soldats étoient actuellement en Ecosse & en Angleterre; & un Prince puissant, qui le soutenoit, étoit prêt à prendre les armes pour sa cause. Après le Traité d'Utrecht, le Pretendant étoit dans le voisinage de la France; le Roi qui entretenoit sa Famille, vivoit encore, & la succession Protestante n'étoit pas établie dans ce tems-là; cependant, dans l'une & l'autre de ces 2. Epoques, le Parlement jugea, & l'expérience l'a fait voir, que la moitié du nombre des Troupes accordé par le présent Bil, étoit suffisante pour nôtre sûreté. Sur quel fondement peut-on donc prétendre d'entretenir un si grand nombre de Troupes, à présent que le Pretendant a passé depuis long-tems les Alpes, & que le Monarque qui occupe actuellement le Trône de France, paroît plus disposé à faire fleurir le Commerce dans ses Etats, qu'à troubler le repos de ses Voisins? On peut alleguer des raisons plus satisfaisantes, & les tirer de la situation présente des affaires de ce Royaume & de celles d'Espagne, pour augmenter nos forces Maritimes; mais on n'en sauroit, selon nous, alleguer aucune pour l'entretien d'une si grosse Armée. La Famille Royale est, graces à Dieu, fermement établie sur le Trône; rien ne peut lui prejudicier qu'une Administration qui entreprend de s'éloigner de la base sur laquelle l'établissement est fondé, & cet établissement est fondé sur la liberté.

3. Parce que, vu l'heureuse situation de nôtre Isle, nous n'avons pas besoin de tant de Troupes pour nous defendre, au lieu que les Peuples qui habitent la Terre ferme, sont obligez de tenir toujours sur pied des Armées, pour repousser les attaques de leurs voi-  
sins ;